



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sorlin-de-Morestel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Nicole Genin, Maire.
En raison du couvre-feu imposé, le public n'a pas vocation à assister à la séance.

Présents : Genin Nicole, Combet Simone, Cuisnier Jacques, Pérez Félix, Cottaz Maurice, Corbi Geneviève, Faure Michelle, Césal Sophie, Budin Gérard, Batier Gilbert, Durand Pierre-Yves, Dupin Jonathan, Jodar Nadège, Charpentier Marie, Riobé Marie-Alix.

Date de convocation : 16 avril 2021

LE QUORUM EST ATTEINT

Secrétaire de séance : Sophie Césal

Avant de débiter la séance, Mme le Maire invite l'assemblée à observée une minute de silence en hommage à deux administrés qui nous ont quitté ce mois-ci.

DÉBUT DE SEANCE : 20 h 30

Madame le maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la fixation du délai de rotation pour l'exhumation d'un corps en terrain commun. Le consentement étant recueilli, le maire indique que cette délibération figurera en point n°4.1.

Madame le Maire demande au conseil municipal si des commentaires ou des observations sont à ajouter au compte rendu de la séance du 22.03.2021. Le compte-rendu est approuvé et signé en fin de séance.

1. Délibération relative au choix du prestataire de déneigement :

Madame Le Maire expose au conseil que du fait de la dégradation sévère du matériel, il convient de le remplacer. Le matériel étant très onéreux, les communes de Vasselin et de Saint-Sorlin de Morestel ne peuvent investir. Mme le Maire indique que jusqu'à présent la commune payait 529.20 € TTC pour le stockage du sel et du matériel et 299 € TTC d'astreinte. Des discussions ont été entreprises auprès de deux prestataires qui seraient prêt à investir dans l'achat du matériel dont Mme le maire présente les devis :

- Prestataire n°1 : 3840 € TTC d'astreinte + 144€ TTC de stockage (sel et matériel) + 78 € TTC/heure de déneigement.
Un engagement contractuel de 6 ans est demandé.
- Prestataire n°2 : 1800€ TTC d'astreinte + 108 € TTC de stockage (sel et matériel) + 96 € TTC/heure de déneigement.
Aucun engagement demandé.

Par conséquent, une dénonciation du bail de location du hangar par la délibération n°2020-42 du 10 novembre 2020, puis de la convention de déneigement et de salage du 17 novembre 2008 est nécessaire afin de procéder à la signature du devis qui sera retenu par le conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour, d'autoriser le maire à dénoncer le bail de location du hangar et la convention de déneigement. Le maire est autorisé à signer le devis du prestataire n°2.

2. Délibération sur les travaux de renforcement de la sécurité de l'école :

Suite à un appel à projet pour la programmation 2021 du fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance relative à la sécurisation des sites sensibles au regard des risques de terrorisme, et dans une volonté de la commune à renforcer la sécurité du bâtiment scolaire, donc de ses écoliers, de ses enseignants et de son personnel ;

Mme le Maire informe les membres du conseil du projet de renforcement de la sécurisation périmétrique anti-intrusion des bâtiments de l'école, de la sécurisation volumétrique, et de la protection des espaces de confinement par les travaux suivants à prévoir :

- Obturation des vitres de l'école non équipées de protection anti-vue pour sécuriser l'évacuation des enfants vers les salles de confinement, par la pose de film micro perforé sur les vitres et les portes de l'entrée, la porte de sortie côté est et la porte de la cantine puis pose de film dépoli sur les vitres de la classe des petits et de la cantine.
- Création de rehausses des barrières longeant une salle de classe et du portillon d'accès principal,
- Création d'une clôture et d'un portail entre la cour et la salle des associations,
- Création d'une clôture et d'un portail pour fermer l'accès à la cour de l'école du côté de l'église, à savoir que le portillon en bois n'étant pas aux normes et de surcroit dégradé. Celui-ci sera remplacé par un portail en métal,

- Création d'une barrière normalisée en surplomb de la cour de l'école.

Mme le Maire précise que ce dossier de subvention est à déposer auprès de la Sous-préfecture de la Tour-du-Pin et sera cumulé d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du « Plan école » avant le 1^{er} mai 2021. Les travaux seront subventionnables à hauteur de 20 % par la Préfecture et 60 % par le Département, soit sous réserve d'acceptation des dossiers de subvention :

- 13 830 € HT investis (barrières : 12 070 €HT et film : 1 760 €HT), la commune pourrait recevoir 11 064 € de subvention. Il resterait à la charge de la commune : 3 250 €

Le Conseil, par un vote unanime, autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Sous-préfecture et du Département de l'Isère avant le 1^{er} mai 2021 pour la réalisation des travaux de sécurisation du bâtiment scolaire.

3. Choix du fournisseur du columbarium :

Avant de commencer le débat, Mme le Maire informe le conseil que l'élaboration du règlement du cimetière communal est en cours.

Une présentation des modèles de columbarium est faite à l'assemblée :

- N°1 : columbarium de marbre gris de forme pyramidale = 2900 € TTC
 - N°2 : columbarium droit de marbre noir (possibilité de déposer des fleurs sur les extrémités)= 3948 € TTC
 - N°3 : columbarium droit de marbre rose et gris (possibilité de déposer des fleurs devant chaque emplacement) 4380 TTC.
- Les ouvrages sont composés de 6 cases pouvant contenir jusqu'à 4 urnes d'une même famille ou personnes désignées sur le contrat de location.

Après un tour de table, le conseil opte pour la proposition du fournisseur du columbarium n°3.

4. Délibération pour l'affectation de l'emplacement de l'ossuaire au plan du cimetière communal :

Mme le Maire informe le conseil que lorsque la commune reprend une tombe, il faut exhumer les corps et rassembler les os dans une caisse spécialement prévue à cet effet, afin de placer celle-ci dans l'ossuaire.

Elle propose donc de disposer l'ossuaire au n° 200 du plan du cimetière et qu'il sera donné perpétuité à son emplacement.

Approbation à l'unanimité des membres du conseil.

4.1 Délibération pour la fixation du délai de rotation pour l'exhumation de corps en terrain commun :

L'exhumation de corps en terrain commun par la commune ne peut intervenir qu'à l'issue d'un délai de rotation (article R2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce délai étant fixé par le Conseil Municipal, il ne peut être inférieur à 5 ans. Mme le Maire propose de fixer ce délai à 5 ans. Le délai est approuvé par 15 voix des membres présents.

5. Délibération pour sortie de tombes du patrimoine de la commune :

Madame le Maire soumet au conseil la liste des 31 tombes concernées. Par une délibération du Conseil Municipal de l'époque, elles étaient sujettes à une reprise de la Commune en 2003. La même délibération les a classées au patrimoine de la commune, spécifiant que plus aucune inhumation ne pouvait désormais y avoir lieu. Considérant le manque de concessions à proposer actuellement aux habitants sur la commune et qu'il n'est pas envisageable d'agrandir le cimetière, il convient de décider de sortir ces tombes du patrimoine communal afin de les réhabiliter et donc palier au manque de place constaté. Le conseil approuve à l'unanimité. Madame le Maire ajoute que la Commission Cimetière procédera au choix de l'ordre de rénovation des tombes.

6. Bloc pour le sapin de Noël :

St Sorlin en Fête propose à ses frais de disposer un bloc de béton permanent et invisible 1.40 m x 1.40 m à l'emplacement habituel du sapin de Noël. Les conseillers ne s'opposent pas à ce projet.

7. Validation de l'emplacement de 4 grilles publicitaires réservées exclusivement aux associations de la commune type loi 1901 et déclarées à la Mairie :

Les grilles de 2.5 m de long par 2 m de haut fournies et installées par St Sorlin en Fête seront disposées selon les emplacements choisis afin d'éviter la publicité sauvage qui dévalorise le village :

- route de Dolomieu,
- route de Vasselin,
- route de Vézeronce,
- La frette.

Des banderoles propres pourront être disposées 15 jours avant la manifestation avant d'être retirées immédiatement à la fin de la manifestation.

Les associations extérieures pourraient accéder à l'affichage uniquement sur accord de St Sorlin en Fête.

La gestion de ces espaces publicitaires sera assurée par St Sorlin en Fête.

8. Recyclage des masques :

La poste propose un service de recyclage des masques jetables pour 147 € TTC. Ce dispositif contribuerait à réduire la pollution de notre environnement et à fabriquer des cagettes en plastique recyclés).

Mme le maire présente le principe de mise en place et fait un tour de table afin de recueillir les avis de chacun. Le conseil ne souhaite pas donner suite à la proposition de la Poste et souhaite cependant interroger le Sictom sur cette solution.

9. Achat d'une nouvelle voiture pour la commune :

Le véhicule actuel ne passera pas le contrôle technique, il faut donc le changer...

Un véhicule d'occasion garanti 12 mois de même marque et modèle a été réservé. Il sera prévu d'installer un attelage et d'effectuer un flocage au logo de la commune. Le conseil décide de l'assurer au tiers, Coût du véhicule : 6200 € HT.

10. Organisation des élections :

Le maire communique les dates officielles des élections départementales et régionales arrêtées au 20 et 27 juin 2021. Elle présente le plan d'accessibilité du bureau de vote selon le respect des normes Covid encore en vigueur. Les membres mobilisés lors de ces journées seront équipés de masques et de visières.

11. Entretien du platane de l'ancienne école :

Selon un test de solidité effectué récemment, cet arbre apparaît dégradé de l'intérieur. Il est considéré dangereux en l'état mais des solutions sont proposées par M. Cottaz :

- Couper les branches charpentières et observer la repousse éventuelle,
- Enlever l'arbre et supprimer la souche.

Après un rapide tour de table, les membres proposent de tailler les branches charpentières en un premier temps afin de voir comment l'arbre évolue.

12. Entretien du noyer face à l'arrêt de bus, route de l'Église :

Ce noyer appartenant à la commune coince les câbles téléphoniques et des chutes de branches dans les jardins des voisins ont été constatées. S'agissant d'un arbre malade (perte d'écorces et présence de champignons), la commune va procéder à son abattage, prochainement. Un rendez-vous sera pris avec Orange afin de convenir de la dépose temporaire des câbles facilitant les travaux d'abatage.

13. Fleurissement de la commune :

Une réunion sera à prévoir rapidement.

L'employé communal propose l'idée de disposer des légumes décoratifs sur la bande le long de l'église.

14. Questions diverses et tour de table :

- Nicole Genin : Information sur le prochain conseil municipal de mai 2021 : prévoir une délibération pour le lancement d'un appel à recrutement d'un agent de surveillance de cantine suite au départ d'un agent à la retraite. Le ménage sera externalisé par un prestataire choisi par le conseil.
- Félix Pérez : Le budget prévisionnel est bon, il faut cependant faire attention à ne pas engager les dépenses avant les recettes.
- Jacques Cuisnier : le terrain de jeux avance bien. Il reste à bétonner sous le terrain de basket.
- Maurice Cottaz : Les comptes du SIRGEMAFAL ont été clôturés avec un déficit de 1452 € (dûs principalement au peu de manifestations sur 2020).
- Gérard Budin : des branchages ont été déposés par des personnes extérieures sur le terrain Orcel-
- Geneviève Corbi : A rencontré la responsable Culture de la Communauté de communes. Elle propose principalement un accompagnement. La boîte à livres sera bientôt installée à la Frette.
- Pierre-Yves Durand : 10 enfants se sont inscrits pour préparer les signalétiques des chemins et lavoirs le 29 mai au matin.
- Jonathan : Une durée de 6 mois de travaux sur la route de Vézeronce est annoncée. Un alternat sera mis en place.
- Simone Combet : il a été dénombré 805 personnes inhumées au cimetière suite à la mise à jour des fichiers du cimetière. Un point vaccination est normalement prévu dans une quinzaine de jours.

Les sapeurs-pompiers de Dolomieu seront de manœuvre à l'ancienne école le 24 avril.

Le prochain conseil est prévu pour le 17 mai 2021.

Fin de séance : 23h05